

























## Désintox à l'étranger

### L'AEFE en danger, vers la privatisation des établissements ? 3

- Le Gouvernement coupe les vivres de l'enseignement à l'étranger  Faux..... 3
- Le développement du réseau préservera le personnel  Vrai..... 3
- Le recours au privé implique une baisse de la qualité de l'enseignement  Faux..... 4
- En marche ne veut pas d'une école uniquement pour les gens aisés  Vrai..... 4
- Une vision comptable des bourses ?** ..... 5
- Le Gouvernement a diminué les bourses scolaires  Faux..... 5
- C'est le gouvernement précédent qui a fixé les règles du jeu  Vrai..... 5
- À cause de la majorité, des familles ne peuvent plus payer le lycée  Faux..... 5
- Le système a déjà été amélioré par la majorité  Vrai..... 6
- Le système créé par l'ancienne majorité protège mal de la fraude  Vrai..... 6
- C'est le ministère qui gère toute l'instruction des dossiers  Faux..... 6
- Un matraquage fiscal des Français de l'étranger ?** ..... 7
- Les Français de l'étranger ne payent pas d'impôts  Faux..... 7
- La majorité a fait baisser les impôts des Français de l'étranger  Vrai..... 7
- La majorité a baissé l'impôt sur le revenu pour 21 000 contribuables  Vrai..... 7
- En marche veut créer un impôt universel à l'américaine  Faux..... 8
- Cafouillage sur la CSG/CRDS, la faute à Macron ?** ..... 9
- À l'origine, une loi socialiste injuste et contraire au droit européen  Vrai..... 9

Vos députés ont baissé les bras face au gouvernement  Faux .....	9
La majorité suit de près le prélèvement de solidarité  Vrai.....	10
<b>Un moratoire sur la fiscalité pour rien ?</b> .....	11
Les députés de la majorité se sont mobilisés pour le moratoire  Vrai.....	11
L'étude réalisée par le gouvernement se fera sans consultation  Faux .....	11
Il y a des pistes de travail pour adapter les nouvelles règles  Vrai .....	12
Un système d'imposition plus juste pour les non-résidents  Vrai .....	12
<b>Un gouvernement contre les propriétaires ?</b> .....	13
Les expatriés ne payent pas d'impôts sur l'immobilier  Faux.....	13
Les prélèvements sociaux sur les revenus locatifs ont baissé  Vrai.....	13
Des réductions d'impôts ont été étendues aux non-résidents  Vrai.....	13
La vente d'une résidence principale est exonérée de plus-value  Vrai.....	14
Le délai d'exonération d'impôt sur les plus-values a été allongé  Vrai .....	14
Les impôts sur le revenu provenant de location vont exploser  Faux .....	15
<b>Macron, ennemi de la francophonie, really ?</b> .....	16
Un président anglophone, c'est mettre le français aux oubliettes  Faux .....	16
Une anglophone à la tête de l'OIF, c'est affaiblir la francophonie  Faux.....	16
Le Président veut faire du français la 3 <sup>ème</sup> langue la plus parlée  Vrai .....	17
<b>Le gouvernement, fossoyeur de l'Alliance française ?</b> .....	18
L'Alliance française, victime de la politique du gouvernement  Faux.....	18
Le Président reste inactif face au problème  Faux .....	19
Un projet de loi de finance 2020 en soutien au réseau culturel français  Vrai.....	19
<b>La fin du remboursement des soins pour nos retraités ?</b> .....	20
Les retraités ne sont plus remboursés de leurs soins en France  Faux.....	20
À l'origine des problèmes, une loi socialiste mal rédigée  Vrai .....	20
Les députés de la majorité ont réussi à amender la réforme  Vrai .....	20
La nouvelle loi concerne tous les retraités  Faux.....	21

## L'AEFE en danger, vers la privatisation des établissements ?

### En bref

En juillet 2017, le gouvernement a annoncé la suppression de 33 millions d'euros de crédits sur le budget 2017 de l'Agence de l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE). Lors de son discours à l'Institut de France le 20 mars 2018, le président de la République s'est engagé à **doubler le nombre d'élèves** accueillis au sein du réseau scolaire français d'ici 2030. Les oppositions accusent le gouvernement de vouloir faire cela au prix d'une privatisation de l'enseignement français à l'étranger.

### Vrai / Faux

**Le Gouvernement coupe les vivres de l'enseignement à l'étranger** ❌ **Faux**

Le Président a rappelé lors de son discours que l'AEFE était « *la colonne vertébrale de notre enseignement à travers le monde. [Le système] sera consolidé, dynamisé, pour garantir sa pérennité et répondre à la demande croissante. Les moyens seront maintenus.* »

La subvention accordée en 2018 en **hausse de près de 3 % de l'enveloppe** globale de l'AEFE permet le retour au budget d'avant l'annulation de crédits à laquelle la France a été contrainte de procéder à l'été 2017. La coupe budgétaire avait été nécessaire du fait du **budget laissé par François Hollande** en 2017 que la Cour des Comptes avait elle-même jugé « insincère ».

Le précédent gouvernement n'avait que peu réduit le déficit cette année, malgré un contexte favorable. Sous la présidence Macron, en 2018, le **déficit budgétaire est revenu en-dessous du niveau de 3%** du produit intérieur brut. La France a ainsi pu sortir de la procédure de déficit excessif engagée en 2009 par la Commission européenne.

Par ailleurs, lors de la présidence de François **Hollande**, le **budget de l'AEFE n'a jamais augmenté**, il **a même diminué** les deux premières années.

Enfin, les montants engagés pour les **bourses scolaires sont restés constants** pour aider les familles en difficulté à scolariser leurs enfants dans l'enseignement français.

**Le développement du réseau préservera le personnel** ✅ **Vrai**

Le gouvernement a adopté un ensemble de mesures pour **préserver l'excellence et la renommée** mondiale des établissements d'enseignement français à l'étranger.

La dotation de l'État à l'AEFE a été récemment **augmentée de 25 millions d'euros** supplémentaires qui seront maintenus jusqu'en 2022, ce qui représente une augmentation confirmée sur 3 ans. Cela permettra de contribuer à la formation des personnels du réseau et soutenir les nouvelles missions de l'AEFE. C'est le **budget le plus important depuis 2013**.

Le ministère de l'éducation nationale, a garanti le détachement de **1 000 personnels titulaires supplémentaires** dans les prochaines années pour l'ensemble du réseau.

### **Le recours au privé implique une baisse de la qualité de l'enseignement** ❌ **Faux**

Les résultats aux examens nationaux démontrent que **l'excellence se trouve dans l'ensemble du réseau**, peu importe le statut de l'établissement : partenaire, conventionné ou en gestion directe. L'opérateur public, l'AEFE, s'est construit grâce à une demande élevée portée par la communauté française accompagnée des élites locales.

Aujourd'hui, cette demande a perdu de son évidence. L'offre scolaire internationale est devenue plurielle et nous n'avons pas le monopole du modèle éducatif d'excellence. La **concurrence joue donc pleinement et notre réseau doit donc se moderniser** pour s'adapter à ces nouvelles règles du jeu.

Pour cela, le gouvernement a identifié les leviers de **simplification de la procédure d'homologation** et les mesures susceptibles de favoriser l'accroissement du nombre d'établissements partenaires. Ces mesures, reportés depuis de nombreuses années, permettront de corriger plusieurs défauts techniques : peu d'accompagnement à l'homologation, un calendrier qui impose une période de deux ans d'exercice avant de pouvoir être homologué et de nombreuses obstacles administratifs.

Cela **ne change en rien le haut niveau de qualité** demandé aux établissements.

### **En marche ne veut pas d'une école uniquement pour les gens aisés** ✅ **Vrai**

En marche souhaite **parler à l'ensemble de la communauté française**. Un tiers des enfants vivants à l'étranger sont dans le réseau d'enseignement français. Il faut parler aux deux tiers restants, ceux qui habitent trop loin, qui n'ont pas pu avoir de place, ou qui ne peuvent pas se le permettre financièrement.

En marche souhaite **travailler davantage avec le CNED** (Centre national d'enseignement à distance), les **Alliances Françaises**, les **instituts français**, mais aussi les écoles de français langue maternelle (**Flam**), pour que ces enfants gardent un lien avec la France. Il ne faut pas qu'on les oublie.

Nous trouvons également inquiétant que le nombre d'élèves boursiers soit en baisse. Il est essentiel que l'on garde cette mixité sociale au sein de nos établissements français à l'étranger. Nous avons donc augmenté le quotient familial pour que **plus de familles touchent les bourses** et que les boursiers actuels voient leurs bourses augmenter.

#### **Pour en savoir plus**

- Samantha Cazebonne, *Je ne veux pas d'une école uniquement de gens aisés* ([lien](#))
- Samantha Cazebonne, *Rapport sur l'enseignement français à l'étranger* ([lien](#))
- Emmanuel Macron, *Discours à l'Institut de France* ([lien](#))

## Une vision comptable des bourses ?

### Vrai / Faux

#### Le Gouvernement a diminué les bourses scolaires Faux

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et les services consulaires ont permis à 25 000 élèves, soit 1 élève français à l'étranger sur 5, de pouvoir bénéficier d'une bourse en 2018 pour une dépense effective de 99,9 millions d'euros. En 2018, les **annulations de crédits à l'AEFE décidé en 2017 n'ont en rien affecté le montant des crédits de campagnes de bourses scolaires** ni empêché que les besoins légitimes constatés soient satisfaits.

Le **nombre de boursiers est certes en légère baisse**, mais le gouvernement n'est pas responsable du nombre de dossiers déposés. Par ailleurs, le **taux de recevabilité en hausse** : c'est le nombre de demandes de bourses demandées qui diminue ! Le taux de recevabilité des dossiers des familles a même légèrement augmenté depuis l'élection d'Emmanuel Macron pour atteindre 84 % en 2017. Nous trouvons, par ailleurs, surprenant que le nombre d'élèves boursiers baisse alors que la population des Français à l'étranger ne cesse de progresser et les situations sociales précaires de se multiplier.

#### C'est le gouvernement précédent qui a fixé les règles du jeu Vrai

Le dispositif d'aide à la scolarité a été entièrement rénové en 2013 sous M. Hollande. L'opposition socialiste a donc beau jeu de critiquer le système. **C'est la réforme socialiste qui a introduit une enveloppe limitative**, qui conduit à une meilleure maîtrise des dépenses de bourses. Or, ce sont souvent les socialistes qui viennent nous reprocher d'avoir une vision comptable des bourses scolaires à cause de ces enveloppes limitatives !

**Nous nous battons pour corriger les erreurs de cette loi.** Ainsi, la députée de La République en marche, Samantha Cazebonne, propose dans son rapport :

- L'augmentation du budget des bourses proportionnellement à l'augmentation des effectifs par zone géographique ;
- La prise en charge des frais de scolarité si un décès affecte l'un des parents ;
- La prise en charge des frais d'un accompagnant pour les élèves en situation de handicap sans que les parents aient à être boursiers et
- L'aménagement des seuils d'exclusion patrimoniaux.

#### À cause de la majorité, des familles ne peuvent plus payer le lycée Faux

Malgré une légère baisse, le **nombre de boursiers se maintient autour de 25 000**. Selon le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, de plus en plus de parents d'élèves décident de scolariser leurs enfants dans des établissements locaux. Cela relève souvent d'un **choix personnel** (volonté d'intégration dans le pays d'accueil, inscription dans une école anglo-saxonne) plutôt que d'un choix contraint du fait de la hausse des frais de scolarité.

Très peu d'élèves quittent le réseau de l'AEFE contre le gré des familles. Cette année, la direction des Français à l'étranger du ministère n'a comptabilisé **que 96 boursiers qui n'ont pas été scolarisés dans le réseau à cause du poids des frais de scolarité**, soit 0,4 % des boursiers. C'est évidemment toujours inacceptable et nous nous battons pour eux mais cela n'est pas imputable à la majorité.

### Le système a déjà été amélioré par la majorité **Vrai**

Le gouvernement a une vision sociale mais également réaliste, les parlementaires ont déjà réussi à augmenter :

- Le quotient familial maximal de 21 000 à 23 000 euros => **Plus de familles toucheront les bourses** et les boursiers actuels verront leurs bourses augmenter
- De 310 000 euros le budget pour la scolarisation des élèves handicapés => **plus de présence d'accompagnateurs**

### Le système créé par l'ancienne majorité protège mal de la fraude **Vrai**

La majorité travaille à renforcer la lutte contre la fraude. Nous demandons de :

- Donner aux agents consulaires un **accès direct au fichier des caisses d'allocation familiale** (afin de s'assurer que les familles ne perçoivent plus de prestations sociales françaises non exportables)
- **Interconnecter les différentes bases de données**, afin de permettre aux agents consulaires de repérer les cas de fraude
- Donner aux agents consulaires les moyens adéquats pour **évaluer les ressources financières de personnes exerçant une profession libérale** via des grilles de bénéficiaires « habituels »

### C'est le ministère qui gère toute l'instruction des dossiers **Faux**

Les conseils consulaires de bourses dans lesquels siègent des élus des Français de l'étranger, disposent de responsabilités et d'un rôle d'appréciation importants. Depuis cette année leurs membres sont désormais systématiquement informés du résultat de l'instruction des dossiers et du dialogue de gestion.

Si les parents ne sont pas satisfaits, **c'est peut-être parfois vers les conseillers sortants (souvent membre des oppositions de droite et de gauche) qu'il faudrait se tourner** et pas vers le gouvernement.

### Pour en savoir plus

- Anne Boulo, *Attribution des bourses scolaires AEFE : qui décide, quand et comment ?* ([lien](#))
- Anne Genetet, *Avis de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale sur le projet de loi de finances pour 2020, Tome I Action extérieure de l'Etat* ([lien](#))
- Samantha Cazebonne, *Rapport sur l'enseignement français à l'étranger* ([lien](#))
- Samantha Cazebonne, *Commission Nationale des Bourses* ([lien](#))



## Un matraquage fiscal des Français de l'étranger ?

Vrai / Faux

### Les Français de l'étranger ne payent pas d'impôts Faux

**Arrêtons de se caricaturer les uns les autres.** Contrairement à ce qu'affirme le député de La France Insoumise (LFI), Eric Coquerel, les Français de l'étranger payent des impôts sur tous leurs revenus de source française (voir le [tweet](#) du député de La République en Marche à ce sujet, Alexandre Holroyd).

Ces revenus peuvent provenir d'une activité professionnelle, d'une retraite, d'un revenu de bien immobilier (loyer) ou des revenus de valeurs mobilières (actions en bourse, dividendes) en France. Une convention fiscale entre les deux pays peut toutefois prévoir une imposition dans le pays de résidence, comme au Vietnam par exemple.

Par ailleurs, ces **Français payent aussi des impôts dans leur pays de résidence** qui sont parfois plus élevés qu'en France, comme au Danemark, en Belgique ou en Italie ([lien](#)).

### La majorité a fait baisser les impôts des Français de l'étranger Vrai

1. La fin de la **CSG/CRDS** pour les Français vivant dans l'Union européenne ;
2. Le maintien, pendant toute la durée de l'investissement, de **l'avantage Pinel** (réduction d'impôt) lié à un investissement réalisé avant le départ de France, même en cas de transfert du domicile fiscal hors de France ;
3. L'allongement de 5 à 10 ans du délai **d'exonération d'impôt** sur les plus-values immobilières en cas de première vente par un non-résident d'un bien immobilier en France ;
4. La **déduction des pensions alimentaires** versées à un ex-conjoint, un ascendant ou un descendant, pour le calcul du taux moyen sur l'ensemble des revenus déclarés (français et mondiaux) ;
5. L'extension aux non-résidents du délai de tolérance d'un an après le départ de France pour le régime **d'exonération de la plus-value** lors de la vente de sa résidence principale ;

### La majorité a baissé l'impôt sur le revenu pour 21 000 contribuables Vrai

La majorité a fait baisser **l'impôt sur le revenu pour 21 000 contribuables** non-résidents. Ces derniers verront leurs impôts baisser de 242 € en moyenne dans le cadre de la baisse d'impôts de 5 milliards d'euros prévus dans le budget 2020 conformément aux engagements pris par le Président de la République le 25 avril 2019 à l'issue du grand débat national.

## **En marche veut créer un impôt universel à l'américaine** **Faux**

Les députés des Français de l'étranger de la majorité ont, à de multiples reprises, dénoncé cette *fake news*.

L'impôt en France n'est pas basé sur la nationalité mais sur la résidence et c'est une très bonne chose. **Même le député LFI, M. Coquerel, considère que l'impôt sur la nationalité est une illusion** dans un rapport récent. Le sujet est donc définitivement clos. Cela n'a pas empêché M. Mélenchon de vouloir le mettre en place dans son programme présidentiel de 2017 ([lien](#)).

Comme LFI, la droite **a également portée cette idée par le biais de Nicolas Sarkozy** qui expliquait en 2012 ([lien](#)) : "*Je souhaite que la fiscalité et la nationalité soient liées. Nous allons appliquer ce qu'appliquent les Américains : un impôt lié à la nationalité*".

La majorité **En marche, en revanche, a été toujours très claire** : il n'y aura pas d'impôt sur la nationalité sous ce gouvernement.



## Cafouillage sur la CSG/CRDS, la faute à Macron ?

Vrai / Faux

### À l'origine, une loi socialiste injuste et contraire au droit européen Vrai

En 2012, la majorité **socialiste décide de soumettre les Français de l'étranger aux prélèvements sociaux** (CSG/CRDS) sur les revenus immobiliers (loyers) au mépris du droit européen. La Cour de justice européenne juge rapidement ce **prélèvement illégal** mais le gouvernement socialiste refuse de respecter le droit créant un immense contentieux fiscal pour l'administration française.

En 2018, suite à un long travail de négociation, les parlementaires de la majorité obtiennent que le **gouvernement accepte d'exonérer les non-résidents** qui ne relèvent pas d'un régime obligatoire de Sécurité sociale français, mais d'un régime d'un autre pays de l'Espace économique européen ou de la Suisse.

En revanche, il n'y a aucun changement, pour les non-résidents qui relèvent d'un régime obligatoire de Sécurité sociale d'un pays non-européen. Ils restent **soumis à la loi votée par les socialistes**, malgré les efforts de la majorité, pour un taux total de 17,2 %.

### Vos députés ont baissé les bras face au gouvernement Faux

Les députés des Français de l'étranger de La République en marche ont **obtenu l'abrogation des prélèvements sociaux pour les 700 000 Français** de l'étranger vivant en Europe, soit près d'un Français inscrit au registre sur deux. Ils continuent dorénavant de mener le **combat pour une exonération totale** des Français de l'étranger de ce prélèvement.

Dans les oppositions, encore et toujours de la petite politique :

- On **retourne sa veste opportunément**, à l'image de la gauche qui a rejoint la droite pour s'opposer à cette une mesure qu'ils ont eux-mêmes imposée à l'époque !
- On **sacrifie ses idées pour pouvoir taper sur le gouvernement**, à l'image de la droite qui a adopté au Sénat sans modification la disposition qui exclut les Français qui vivent en dehors d'Europe de ce prélèvement, privant ainsi l'Assemblée de la possibilité d'une deuxième lecture.

## La majorité suit de près le prélèvement de solidarité Vrai

Les contribuables français non-résidents qui vivent en Europe restent redevables d'un prélèvement de solidarité de 7,5 % dont le produit est intégralement affecté au budget de l'État, par opposition au financement de la sécurité sociale. Ce nouveau prélèvement est compensé par l'abrogation de trois prélèvements, soit le prélèvement social (4,5 %), de la contribution additionnelle (0,3 %), et du prélèvement de solidarité (2 % - version précédente).

En juillet 2019, **Anne Genetet, députée de la majorité, a interrogé l'ancienne ministre de la Santé, Agnès Buzyn**, pour connaître les montants totaux et détaillés, hors et au sein de l'UE des prélèvements sociaux collectés en 2018 en 2019, y compris le prélèvement de solidarité pour 2019, ainsi que le nombre de foyers fiscaux ayant contribué à ces prélèvements en 2018 (prélèvement social, prélèvement de solidarité, contribution additionnelle au prélèvement social) et en 2019 (prélèvement de solidarité).

### Pour s'informer

- Anne Genetet, *CSG/CRDS – Un nouvel espoir déçu...* ([lien](#))
- Roland Lescure, *Expatriés aux États-Unis : La CSG et la CRDS deviennent déductibles* ([lien](#))
- Alexandre Holroyd, *Des nouvelles du remboursement de la CSG (2015 – 2018) pour les non-résidents* ([lien](#))
- Anne Genetet, Question au gouvernement sur les contributions sociales - Non-résidents « hors Europe » ([lien](#))
- Anne Genetet, Question au gouvernement sur les contributions sociales auxquelles sont assujettis les non-résidents européens ([lien](#))

## Un moratoire sur la fiscalité pour rien ?

### En bref

De nouvelles règles concernant l'impôt sur le revenu des non-résidents ont été adoptées en 2018. De nombreux citoyens, organisés dans un [groupe](#) Facebook des non-résidents, ont contacté les députés de la majorité pour souligner certains effets mal estimés de ces dispositions.

**Les députés ont obtenu un moratoire jusqu'au 1er janvier 2021** et la réalisation d'une étude par le gouvernement d'ici juin 2020. Elle doit analyser l'impact sur les contribuables de l'évolution des règles pour en corriger les effets indésirables. Les oppositions accusent la majorité de vouloir simplement repousser le dossier après les élections consulaires.

### Les députés de la majorité se sont mobilisés pour le moratoire Vrai

Le moratoire a été adopté grâce au dépôt d'un **amendement par un député de la majorité**, Frédéric Petit ([lien](#)).

Anne Genetet était à l'origine d'un rapport remis au Premier ministre sur la fiscalité des Français de l'étranger. L'étude du gouvernement à venir devra **revenir à l'essence de son rapport** afin de simplifier réellement le système pour l'administration et pour les contribuables, faire converger le régime fiscal des non-résidents sur celui des résidents et lutter contre la fraude fiscale.

Comme l'indique l'administrateur du groupe Facebook des non-résidents dans un post ([lien](#)), Pieyre-Alexandre Anglade, le député des Français du Benelux, « a été **le premier à les recevoir, à les soutenir et a joué un rôle actif** et utile auprès de ses collègues et du gouvernement pour le moratoire ».

Enfin, au-delà des députés des Français de l'étranger, des **parlementaires En marche de circonscriptions frontalières** se sont également mobilisés, tels que Charlotte Lecocq et Xavier Paluskiewicz.

### L'étude réalisée par le gouvernement se fera sans consultation Faux

Grâce à la mobilisation citoyenne et au soutien des élus consulaires et des députés de la majorité, les citoyens concernés ont pu **rencontrer Gérard Darmanin**, le ministre du budget, le samedi 1<sup>er</sup> février ([lien](#)).

Cette réunion a été suivie d'une **réunion technique à Bercy avec la personne en charge de la rédaction** de l'étude du gouvernement. Un rendez-vous avec la Direction des impôts des non-résidents, le Directeur du Budget et le rapporteur de la loi de finance 2021 est également programmé.

En marche souhaite que **ce travail continue** et que le collectif des non-résidents contribuables en France participe pleinement à l'élaboration de l'étude.

## Il y a des pistes de travail pour adapter les nouvelles règles Vrai

Plusieurs solutions sont envisagées pour s'assurer que la réforme atteigne bien son triple objectif de simplification, de convergence et de lutte contre la fraude fiscale :

- Une **clause du grand-père**, permettant à tous les contribuables soumis au régime actuel des non-résidents d'en conserver l'application de manière indéfinie,
- Des dispositifs permettant une **augmentation très progressive des impôts** avec un accès à l'ensemble des crédits, réductions d'impôts et déductions de charges,
- Le **maintien de la situation actuelle** qui intègre déjà une partie de la réforme de 2018
- L'**adaptation de la réforme prévue** (supprimer la possibilité du taux minimum et faire coexister uniquement par défaut la retenue à la source et le taux moyen (revenu mondial) sur demande (déclaratif)).

Ces pistes ont été portées à la connaissance du gouvernement et d'autres encore à l'étude viendront les compléter.

## Un système d'imposition plus juste pour les non-résidents Vrai

Les nouvelles règles visent à faire converger le régime fiscal des non-résidents vers celui des résidents, notamment vis à vis **des très hauts revenus qui peuvent échapper aujourd'hui à une tranche à plus de 40 %**. Il est étonnant de voir que le gouvernement socialiste précédent ne se soit pas attaquée à cette injustice sociale.

Il avait préféré à l'époque créer un nouvel impôt : les prélèvements sociaux sur les revenus fonciers des Français de l'étranger (CSG/CRDS). Le gouvernement s'était même entêté à le maintenir malgré un arrêt de Cour de justice européenne annulant la mesure.

Le gouvernement actuel a **supprimé définitivement la CSG/CRDS** sur les revenus des biens immobiliers pour les résidents européens car elle était injuste et contraire au droit européen. *La République en marche* demande sa suppression complète pour tous les résidents à l'étranger.

Il y a les paroles et il y a les actes.

### Pour s'informer

- Députés de la majorité, *Communiqué de presse suite à l'adoption du moratoire* ([lien](#))
- Groupe Facebook des non-résidents, *Présentation lors de la réunion publique des non-résidents contribuables en France à Mouscron du 6 février 2020* ([lien](#))

## Un gouvernement contre les propriétaires ?

### En bref

Selon les données de la consultation citoyenne réalisée par la mission de la députée Anne Genetet, plus d'**un Français sur cinq inscrit au registre des Français de l'étranger est propriétaire foncier**. Les raisons de posséder un bien (ou plusieurs) sur le territoire sont nombreuses (ex. maison de famille / ancienne résidence principale, bien pour la location, pied-à-terre / refuge en cas de problème dans son pays d'expatriation, etc.).

### Les expatriés ne payent pas d'impôts sur l'immobilier Faux

Les Français de l'étranger **paient certains impôts et certaines cotisations en France**. Ceux-ci peuvent être associés à la location ou à la vente de biens immobiliers. Le traitement de ces revenus *de source française* peut varier selon le pays de résidence.

### Les prélèvements sociaux sur les revenus locatifs ont baissé Vrai

La majorité actuelle a baissé les prélèvements sociaux pour 800 000 Français vivant à l'étranger, près d'un Français inscrit au registre sur deux.

En 2012, la majorité **socialiste décide de soumettre les Français de l'étranger aux prélèvements sociaux** (CSG/CRDS) sur les revenus immobiliers (loyers) au mépris du droit européen. La Cour de justice européenne juge rapidement ce **prélèvement illégal** mais le gouvernement socialiste refuse de respecter le droit créant un immense contentieux fiscal pour l'administration française.

En 2018, suite à un long travail de négociation, les parlementaires de la majorité obtiennent que le **gouvernement accepte d'exonérer les non-résidents** qui ne relèvent pas d'un régime obligatoire de Sécurité sociale français, mais d'un régime d'un autre pays de l'Espace économique européen ou de la Suisse.

Un nouveau prélèvement de solidarité de 7,5% a été instauré. **Le taux d'imposition global est abaissé de 9,7 points** passant de 17,2% en 2018 à 7,5% le 1er janvier 2019. Les non-résidents européens profiteront de cette baisse d'impôt sur leurs revenus immobiliers de source française mais également au moment de l'imposition d'une plus-value immobilière.

### Des réductions d'impôts ont été étendues aux non-résidents Vrai

La loi Pinel/Duflot permet une réduction d'impôt pour investissement locatif mais le gouvernement socialiste avait choisi d'exclure les non-résidents de cette réduction. La loi de finances pour 2019 est venue corriger cela : pour les nouveaux investissements locatifs, **la réduction d'impôt pour un investissement Pinel/Duflot contracté avant le départ de France sera maintenue après le transfert du domicile fiscal hors de France**.

## La vente d'une résidence principale est exonérée de plus-value Vrai

Jusqu'au 31 décembre 2018, seuls les résidents fiscaux français pouvaient profiter d'une exonération fiscale totale sur leur plus-value immobilière dans le cas où ils changeaient de résidence principale. Cependant, si un Français déménageait sa résidence principale à l'étranger, et qu'il se séparait de sa propriété après son départ, il était imposé sur la plus-value de cession immobilière. L'individu en question entrait dans le régime fiscal des non-résidents le jour précis où il quittait le territoire français. Cette situation était injuste et pénalisante.

À compter du 1er janvier 2019, **les contribuables cédant leur résidence principale en raison d'un départ à l'étranger bénéficieront d'une exonération totale de la plus-value immobilière** également. Cette disposition s'applique aux personnes transférant leur domicile dans un autre état membre de l'Union européenne ou dans un pays ayant signé avec la France une convention administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

Exemple : Margot quitte la France pour l'Italie en mars 2019 et met en vente son appartement à Paris qui constituait jusque-là sa résidence principale. La plus-value immobilière réalisée sera totalement exonérée d'impôt si la vente intervient avant le 31 décembre 2020.

## Le délai d'exonération d'impôt sur les plus-values a été allongé Vrai

Outre le dispositif relatif à la résidence principale, certains contribuables non-résidents bénéficiaient d'une exonération partielle de 150 000 euros sur la plus-value de la 1<sup>ère</sup> cession d'un logement situé en France (pas nécessairement leur ancienne résidence principale) si la cession était réalisée sous un délai de 5 ans après le transfert du domicile hors de France.

**Ce délai a doublé passant de 5 à 10 ans.** Cela permet aux expatriés de faire valoir leur droit durant les dix années succédant à la cession du bien. Pour avoir accès à cette exonération, l'expatrié doit avoir résidé en France pendant au moins deux ans, de manière continue, à un moment quelconque, avant la cession du bien concerné.

Exemple : Mickael quitte la France pour le Pérou en mars 2019. S'il met en location le logement qui constituait en France sa résidence principale, la plus-value immobilière réalisée lors de la future vente de ce bien sera exonérée d'impôt dans la limite de 150.000 € de plus-value nette si la vente intervient d'ici 2029.

## Les impôts sur le revenu provenant de location vont exploser Faux

Comme expliqué plus haut, les **prélèvements sociaux sur les revenus locatifs ont baissé** pour les résidents de l'espace économique européen et de la Suisse.

Tous les revenus locatifs sont soumis à un taux minimum d'imposition lorsqu'ils sont perçus par des non-résidents (sauf en cas d'application de conventions fiscales internationales). Fixé à 20 % jusqu'en 2018, **le taux minimum d'imposition comporte désormais 2 tranches** : à 20% jusqu'à 27519€ de revenus et à 30% pour la fraction de revenu au-dessus de ce seuil. Les revenus inférieurs à 27519€ annuels ont un taux d'imposition inchangé (cela correspond par exemple à un revenu locatif de 2293€ par mois).

Ensuite, la nature de la location influence les différents types d'abattements auxquels le propriétaire a droit. Si le bien est loué meublé, les revenus entreront dans la catégorie des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC), tandis que si le bien est loué nu, les revenus obtenus seront des revenus fonciers.

Dans le second cas, celui des revenus fonciers, **l'expatrié bénéficiera d'un abattement de 30 % sur le revenu foncier brut** si son revenu annuel n'excède pas 15.000 euros bruts. Cet abattement a vocation à se substituer à toutes les charges déductibles afin d'éviter un déficit foncier (situation où le revenu foncier est inférieur aux charges).

Enfin, les non-résidents qui le souhaitent peuvent tout de même **bénéficier du barème d'imposition des résidents** sur leurs revenus de source française s'ils justifient que la déclaration de leurs revenus mondiaux conduirait à une imposition plus faible.

En somme, la réforme a certes mené à une augmentation du taux minimum d'imposition pour une partie des expatriés **mais sur une fraction seulement de leur revenu** contrairement à ce que colportent une sénatrice *Les Républicains* des Français de l'étranger et quelques-uns de ses collègues qui mentent en affirmant que ce taux de 30 % s'appliquerait dès le 1er euro. De plus, cette réforme s'accompagne d'un ensemble de **mesures afin de prévenir les déficits fonciers, protéger les petits revenus** (taux de 20% préservés) **et garantir un système harmonisé avec celui de la France.**

### Pour en savoir plus

- PAP, *Plus-values immobilières : les non-résidents choyés en 2019* ([lien](#))
- PAP, *Exonération des logements des non-résidents européens* ([lien](#))
- Roche & Cie, *Fiscalité française : nouveautés 2019 pour les expatriés et non-résidents* ([lien](#))



## Macron, ennemi de la francophonie, really ?

### Exemples d'attaques

Le **président a soutenu la candidature de la ministre rwandaise** des Affaires étrangères, Louise Mushikiwabo, au poste de Secrétaire générale de l'**Organisation pour la Francophonie** (OIF). Jean-Luc Mélenchon a affirmé que "*Macron se faisait l'ennemi de la francophonie. Il montre sa fascination morbide pour la langue du libéralisme et des États-Unis*" ([lien](#)).

### Vrai / Faux

**Un président anglophone, c'est mettre le français aux oubliettes** ❌ **Faux**

Au contraire, Emmanuel Macron n'enferme pas la francophonie. Il ambitionne de renforcer sa place dans le rang des langues les plus parlées dans le monde.

**Défendre le français n'est pas refuser de parler les autres langues**, selon le président français, bien au contraire. Cela s'inscrit dans le plurilinguisme.

Par ailleurs, on connaît le **goût du président pour la littérature**. *Les Nourritures Terrestres* d'André Gide et *Le Rouge et le Noir* de Stendhal figurent sur sa photo officielle aux côtés des mémoires de Charles de Gaulle. Au cours de ses discours, il cite volontiers plusieurs de ses auteurs de chevet comme Pierre Michon, Colette et Jean Giono.

« Je n'hésite jamais à m'exprimer à la fois en français, ou dans la langue du pays hôte, ou également en anglais lorsque ce sont sur des scènes internationales ou devant des milieux d'affaires, parce que je pense que cela renforce la francophonie » a déclaré le président de la République. « Je ne fais pas partie des défenseurs grincheux, **je suis là aussi un défenseur conquérant et ambitieux** », a-t-il ajouté.

**Une anglophone à la tête de l'OIF, c'est affaiblir la francophonie** ❌ **Faux**

La nomination de Mme Louise Mushikiwabo répond au **dynamisme et la vitalité de la francophonie en Afrique**. Le français est actuellement la cinquième langue la plus parlée dans le monde avec une population de 300 millions de locuteurs sur le globe. Un rapport publié à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie annonce même un essor prochain du nombre de locuteurs avec un chiffre qui devrait atteindre, **d'ici à 50 ans, entre 477 à 747 millions de francophones**, grâce au dynamisme démographique de l'Afrique.

La politique du Président de la République en matière d'enseignement français à l'étranger abonde dans ce sens. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères a ainsi annoncé en août 2018, un **plan de développement de l'enseignement français à l'étranger**. Ce plan comporte la création de 1 000 postes d'enseignants supplémentaires, pour atteindre 10 000 personnes au total et le renforcement des moyens de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) à hauteur de 25 millions d'euros supplémentaires pour ainsi pérenniser un budget à hauteur d'environ 400 millions d'euros par an, une augmentation inégalée depuis 2013.

## Le Président veut faire du français la 3<sup>ème</sup> langue la plus parlée Vrai

10 mesures pour mener à bien ce plan :

1. Doubler le nombre d'élèves dans les **lycées français** dans le monde d'ici 2030 (passer de 350 000 à 700 000 élèves)
2. Doubler les moyens pour l'**éducation en Afrique** de l'Agence française du développement (atteindre 350 millions d'euros par an)
3. Débloquer des crédits en faveur du **Partenariat mondial pour l'éducation** qui cherche à augmenter de façon significative le nombre d'enfants scolarisés engagés dans un apprentissage efficace
4. Doubler le nombre d'**étudiants étrangers en France** venant des pays émergents d'ici 2027 en multipliant les exonérations des droits d'inscription, en triplant les bourses pour les étudiants étrangers les moins favorisés et en facilitant l'accès aux visas
5. Améliorer dans l'Hexagone l'**accès au français pour les réfugiés** (droit à 250 heures d'apprentissage passe à 400 voire à 600 heures pour ceux qui ne maîtrisent ni la lecture ni l'écriture (« *Je vous défie d'apprendre le français en 250 heures* » E. Macron)
6. Développer les **médias francophones** (France Medias Monde devra augmenter son audience pour passer de 135 à 250 millions de personnes)
7. Organiser un **congrès des écrivains de la langue française** qui réunirait auteurs, éditeurs, et autres métiers ayant un rapport avec la langue. Le but, avec cette démarche jamais testée jusqu'à présent, serait de promouvoir le Français comme « la langue de la création », différente de l'anglais par exemple, « langue d'usage »
8. Faire de la journée du 20 mars une **journée dédiée à la connaissance des littératures en langue française à l'école** et dédier le **château de Villers-Cotterêts** aux francophonies
9. Renforcer les liens entre l'enseignement français à l'étranger et les **associations FLAM** (français langue maternelle) : voir le [rapport](#) de Samantha Cazebonne
10. **Réviser la Charte de la Francophonie**, et notamment les modalités d'adhésion à l'OIF

### Pour en savoir plus

- Les Echos, *Le français va rester la seule langue « mondiale » avec l'anglais* ([lien](#))
- Le Monde, *Éducation, Afrique, institutions : les mesures pour une francophonie « décomplexée » d'Emmanuel Macron* ([lien](#))
- Samantha Cazebonne, *Rapport sur l'enseignement français à l'étranger* ([lien](#))

## Le gouvernement, fossoyeur de l'Alliance française ?

### En bref

Créée en 2007 et reconnue d'utilité publique, la fondation Alliance Française vise à animer, développer et moderniser un réseau de 834 alliances dans 132 pays. Ces alliances organisent plus de 20 000 événements culturels par an et proposent des cours à plus de 500 000 étudiants dans le monde.

En janvier 2018, plus du tiers des administrateurs de la Fondation Alliance Française ont annoncé leur démission. Raison invoquée : la situation financière de la Fondation ne permet pas d'établir un budget 2018 donnant à celle-ci les moyens de poursuivre ses activités. Le gouvernement sera rapidement attaqué par les oppositions l'accusant de laisser tomber ce réseau.

### Vrai / Faux

#### L'Alliance française, victime de la politique du gouvernement Faux

La démission, le 18 janvier, de six administrateurs de la fondation, n'est pas liée à une mauvaise politique budgétaire du gouvernement. Elle est principalement due à un refus de financement de la « Fondation Alliance française » par l'« Alliance Française de Paris Ile-de-France » en raison d'un différend entre ces deux organismes avec, à la clé, une ardoise de plus de 700 000 euros ! Le gouvernement n'a rien à voir avec ça !

Bien au contraire, en 2019, des crédits additionnels ont été ajoutés à la subvention du ministère, afin de soutenir la création de **dix nouvelles alliances par an**, selon l'objectif annoncé par le président de la République dans le cadre du plan pour la langue française et le plurilinguisme, mesure reconduite en 2020.

En plus de cette mauvaise gestion, le ministère des affaires étrangères a constaté une fragilité structurelle. La Fondation « n'a quasiment pas levé de fonds depuis dix ans », ce qui était pourtant son objectif. C'est un « constat d'échec ». « La fondation n'a pas trouvé de moyen complémentaire aux dotations budgétaires pour assurer la pérennité de son plan de route » comme l'explique le secrétaire d'État Jean-Baptiste Lemoyne.

## Le Président reste inactif face au problème Faux

Emmanuel Macron a missionné M. l'ambassadeur Pierre Vimont, diplomate reconnu, pour réfléchir aux solutions. Parmi elles, le rapprochement du réseau des Alliances avec celui des Instituts Français pour trouver des « synergies », comprendre, des économies.

*« L'Institut français sera renforcé dans son rôle d'opérateur de la promotion et de la diffusion du français dans le monde. A Paris, Institut français et Alliance seront réunis dans un même lieu pour renforcer les synergies des acteurs qui concourent à la langue française, et le réseau des Alliances se déploiera à raison de 10 ouvertures par an à partir de 2019. »*

*« Nous avons, avec le ministre, il y a quelques semaines, rouvert une Alliance française en Tunisie ; il n'y en avait plus eu depuis 1948, de mémoire. Je souhaite aussi que les crédits alloués à ces institutions soient pleinement sanctuarisés. »*

E.Macron sur la stratégie pour la langue française, 20 mars 2018

## Un projet de loi de finance 2020 en soutien au réseau culturel français Vrai

Plutôt que de renflouer les caisses d'organismes souffrant de dysfonctionnements structurels, le gouvernement a pris le parti de la réforme. Le rapprochement entre l'Institut français et la Fondation Alliance française a été lancé. Il correspond à un projet formulé dès l'été 2017 par le président de la République, et préconisé par le rapport remis en février 2018 par Pierre Vimont.

C'est dans ce contexte qu'une convention tripartite a été signée en juin 2019 entre l'Institut français, la Fondation et le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères. L'enjeu prioritaire est maintenant de permettre aux alliances françaises de bénéficier plus largement des dispositifs développés par l'Institut français, en **renforçant la complémentarité**, plutôt que la concurrence, entre les deux réseaux. Le député Frédéric Petit en explique les détails dans son avis sur le projet de loi de finance 2020.

### Pour en savoir plus

- Frédéric Petit, *La diplomatie culturelle doit poursuivre sa transformation* ([lien](#))
- Frédéric Petit, *Avis de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale sur le projet de loi de finances pour 2020, Tome II Action extérieure de l'Etat* ([lien](#))
- Le Figaro, *Vague de démissions préoccupante à l'Alliance française* ([lien](#))

## La fin du remboursement des soins pour nos retraités ?

Vrai / Faux

### Les retraités ne sont plus remboursés de leurs soins en France Faux

Il n'a **jamais été question de supprimer totalement la prise en charge** des soins de santé des retraités vivant à l'étranger lors de leurs séjours temporaires en France. En revanche, une réforme prévoyait qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, les soins lors de séjours temporaires en France ne seraient plus remboursés par la sécurité sociale française si les patients, dont les retraités, n'avaient pas cotisé pendant au moins 15 ans en France.

L'objectif était d'empêcher certaines personnes d'abuser de notre système de sécurité sociale qui demeure l'un des plus généreux au monde. **Soyons ouverts sur le monde mais pas naïfs !** Il faut lutter contre le tourisme médical.

Cette réforme prenait mal en compte la situation des retraités français qui avaient déjà leur Carte Vitale et bénéficiaient déjà du remboursement de leurs soins lorsqu'ils voyageaient occasionnellement en France. Ils n'auraient pas dû être touchés par cette réforme. Les **députés de la majorité ont donc convaincu le gouvernement** de la préciser.

### À l'origine des problèmes, une loi socialiste mal rédigée Vrai

Jusqu'en 2015, l'assurance maladie en France opérait une distinction selon la nationalité, avec, d'un côté, les Français, qui étaient tous pris en charge et, de l'autre, les étrangers, qui n'avaient aucune prise en charge dès lors qu'ils résidaient hors de France.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et la mise en œuvre de la protection universelle maladie (PUMA) par la majorité socialiste, cette distinction de nationalité n'existe plus : toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière depuis plus de trois mois a droit à la prise en charge de ses frais de santé... **sans aucune durée de cotisation minimum jusqu'à la fin de sa vie !**

Ainsi, le [rapport](#) Genetet mentionne le cas d'un retraité qui, avec une pension de 46 centimes d'euro par mois, faisait de fréquents séjours temporaires en France pour des soins de santé dont le coût était très largement supérieur à la pension ! **Clairement, garder la loi socialiste en l'état aurait été certes très généreux mais pas viable économiquement.**

### Les députés de la majorité ont réussi à amender la réforme Vrai

Le gouvernement a donc décidé de proposer un système qui garantissait un financement viable de la sécurité sociale. Toutefois, le système proposé mettait tout le monde dans le même sac et imposait aux retraités qui avaient déjà une carte vitale de devoir prouver qu'ils avaient cotisé depuis 15 ans à la sécurité sociale.

Suite aux nombreuses alertes, **les députés de la majorité sont intervenus auprès d'Agnès Buzyn**, ancienne Ministre de la Santé et des Solidarités, afin de la prévenir des conséquences

qu'aurait cette modification. L'objectif principal de leur intervention était de **garantir les droits acquis** antérieurement à l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions au 1er juillet 2019. Il était important de s'assurer que ceux qui vivent actuellement à l'étranger et qui bénéficient déjà de ce droit ne se voyaient pas soudainement restreints dans son exercice.

**C'est chose faite** pour les retraités qui vivent actuellement à l'étranger et qui bénéficient déjà du droit à la prise en charge des frais de maladie lors de leurs séjours inopinés ou programmés en France ! Agnès Buzyn a publié une [instruction](#) qui réduit de 15 à 10 ans la durée de cotisation minimum que les retraités déjà établis à l'étranger ont à justifier pour pouvoir bénéficier de la Carte Vitale.

Les nouveaux retraités se verront appliquer les nouvelles dispositions qui exigent donc une durée de 15 ans de cotisation pour bénéficier, ainsi que leurs enfants mineurs ayant-droits, de la prise en charge de leurs soins lors d'un séjour en France.

## La nouvelle loi concerne tous les retraités **X** Faux

Les retraités ne sont **pas obligés d'avoir cotisé pendant 15 ans** pour pouvoir bénéficier de la Carte Vitale si :

- Ils habitent au sein de l'**Union européenne** dans laquelle aucune distinction basée sur la nationalité n'est autorisée ([lien](#))
- Ils habitent dans un pays hors de l'UE mais avec lequel la France a conclu de **convention bilatérale** de sécurité sociale ([liste des pays concernés](#))
- Ils habitent dans un pays hors de l'UE avec lequel la France n'a pas conclu de convention bilatérale de sécurité sociale, mais ils **bénéficiaient déjà de la Carte Vitale** avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et ont cotisé pendant plus de 10 ans à la sécurité sociale française.

**L'écrasante majorité des retraités non-résidents français n'est donc pas concernée** par cette réforme qui permet de corriger les énormes ratés de la loi socialiste entrée en vigueur en 2016. Selon Agnès Buzyn, la nouvelle loi permet d'assurer la prise en charge complète des soins de santé en France de plus de 780 000 pensionnés d'un régime français qui résident à l'étranger.

### Pour s'informer

- Anne Genetet, *Retraite à l'étranger, carte vitale et 15 années de cotisation* ([lien](#))
- Anne Genetet, *Garder sa carte Vitale lorsqu'on est retraité à l'étranger* ([lien](#))
- Roland Lescure, *Circulaire Français de l'étranger : les retraités établis hors de France conservent leurs droits en termes de santé.* ([lien](#))
- Agnès Buzyn, *Réponse à la Sénatrice Deromedi sur la prise en charge des frais de santé lors des séjours en France des Français de l'étranger* ([lien](#))